

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 JUN 2018**

Délibération
n° 2018.06.058.B

**Adhésion à
l'association GE 16
ACCESS**

LE QUATORZE JUIN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **08 juin 2018**

Secrétaire de séance : Jean REVEREAULT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Denis DOLIMONT, François ELIE, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Roland VEAUX, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2018

**DELIBERATION
N° 2018.06.058.B**

EMPLOI

Rapporteur : Madame PIERRE

ADHESION A L'ASSOCIATION GE 16 ACCESS

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et d'emploi sur le territoire, GrandAngoulême a lancé une réflexion avec ses partenaires afin de mettre en place une boîte à outils Ressources Humaines (RH) territoriale.

Par délibération n°611 du 14 décembre 2017, GrandAngoulême s'est engagé en partenariat avec l'association GE 16 ACCESS dans la mise en place d'un dispositif d'appui aux Très petites entreprises et Petites et moyennes entreprises (TPE PME) rencontrant des difficultés dans le cadre de processus de recrutement exogène.

Afin de développer ce projet en partenariat avec l'association GE 16 ACCESS, il convient d'adhérer à l'association et de verser une cotisation annuelle s'élevant à 200 € pour l'année 2018.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion à l'association GE 16 ACCESS et le règlement de la cotisation, qui s'élève à 200 € pour l'année 2018.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions de partenariat et avenants à intervenir.

D'IMPUTER les dépenses au budget principal chapitre 011.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21 juin 2018

Affiché le :

21 juin 2018